Comment entrer dans l'enseignement supérieur ?

Vous avez un Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) délivré par une école belge (après 1994) ?

Vous avez accès à toutes les filières d'études. Cependant certains établissements imposent une épreuve spécifique pour entrer en polytechnique/ingénieur civil, médecine/dentisterie, ainsi que dans toutes les Écoles supérieures des arts.

Examens et épreuves d'admission supplémentaires au CESS dans l'enseignement supérieur

Si vous avez obtenu votre certificat avant 1994, vous avez la possibilité de passer le Diplôme d'Aptitude à accéder à l'Enseignement Supérieur (DAES).

Vous avez obtenu l'accès à l'enseignement supérieur par équivalence d'un diplôme de niveau CESS acquis dans un autre pays ?

Dans ce cas, le choix d'études est parfois limité, soit dans le type d'enseignement (court ou long) soit dans les domaines, soit les deux.
Par exemple : vous ne pouvez accéder qu'à l'enseignement supérieur de type court, ou bien dans le type long mais uniquement en sciences humaines.

Pour vous ouvrir les portes de toutes les filières en type court et long, vous avez également la possibilité de passer le DAES.
Attention, les épreuves complémentaires pour les filières d'ingénieur civil, de médecine et de dentisterie ainsi que pour les Écoles supérieures de arts restent à effectuer.

De plus, si vous avez obtenu un diplôme non-francophone et que vous envisagez une filière pédagogique dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, vous devrez réussir un examen de maîtrise de la langue française soit au début soit durant votre première année d'études.

Notez que si vous avez déjà obtenu un diplôme d'études supérieures à l'étranger, vous pouvez envisager de poursuivre des études supérieures en Belgique dans le cycle suivant. Adressez-vous directement à la Haute école, l'Université ou l'École supérieure des arts de votre choix pour vérifier si vous avez besoin d'une équivalence de diplôme.

Lire les questions fréquentes sur l'équivalence de diplôme de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Vous souhaitez accéder aux études supérieures sans avoir le CESS ?

Un examen d'admission aux études supérieures de 1er cycle est organisé dans toutes les Universités et permettent l'accès à toutes les filières de l'enseignement supérieur de plein exercice en Université, Haute école et École supérieures des arts (toujours moyennant la réussite d'épreuves spécifiques complémentaires dans les filières citées ci-dessus).

La Promotion sociale organise également des tests d'admission directe pour certains cursus de l'enseignement supérieur.

Certaines filières en Hautes écoles organisent également une épreuve d'accès direct pour des filières spécifiques.

Si vous avez de l'expériences professionnelle en lien avec le programme envisagé, la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) pourrait également être une option pour vous permettre d'accéder à un cycle d'études sans le titre requis.

Plus de détails concernant ces examens et la VAE sur le site officiel des études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous souhaitez obtenir le CESS ? En savoir plus Obtenir le CESS : différentes possibilités

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation